

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
DE LA HAUTE-LOIRE

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

Procès-verbal de la séance du 17 novembre 2008

ORDRE du JOUR

- ❶ Approbation du procès verbal de la séance du 1^{er} juillet 2008
- ❷ SIP 2009 : Brioude
- ❸ Questions diverses

Membres titulaires présents :

Représentants de l'Administration

M. QUINTIN, Chef des services fiscaux, Président ;
M. PERAUD, Directeur divisionnaire ;
M. DESCAMPS, Directeur divisionnaire ;
M. ROCHE, Conservateur des Hypothèques
M. LOUCHE, Inspecteur principal

Représentants du personnel :

M. COHADE, Contrôleur principal et M. CIACHERA, Contrôleur, représentant le SNUI.
Mme ANDRE, Contrôleur principal, MM. TRESCARTE et MAUREL, Contrôleurs,
représentant le SNADGI-CGT.

Autres participants :

Mme RANC, suppléante, Mme HARITCHABALET et M. DO CARMO, experts désignés par le SNUI, Mme BONELLO et Mlle PANDRAUD, experts désignées par le SNADGI participent également à la réunion.

M. QUINTIN, Président, ouvre la séance à 9 heures.

Mme CHANUT assure le secrétariat ; Mme ANDRE est chargée des fonctions de secrétaire-adjoint.

Le Président constate que le quorum est atteint et que le CTPD peut donc se tenir valablement.

M. TRESCARTE insiste sur le fait qu'il s'agit bien du 1^{er} CTPD qui va effectivement traiter de la fusion. En effet, le 4 juillet, a eu lieu une réunion informelle au cours de laquelle les représentants des personnels des 2 directions ont réclamé la tenue d'un vrai CTPD pour élaborer des propositions.

Après avoir accepté cette demande, les deux responsables ont proposé en septembre une réunion dite informelle qui était proposée aux représentants des personnels. Cela n'est pas acceptable pour le SNADGI-CGT qui dénonce fermement cet état de fait.

Le président précise que la fusion est un sujet sérieux. Nous devons bâtir l'administration fiscale de demain en menant ces travaux dans les meilleures conditions possibles selon les prescriptions de l'Administration centrale.

Les représentants des organisations syndicales donnent ensuite tour à tour lecture d'une déclaration liminaire dont le texte est joint en annexe du présent procès verbal (annexes 1 et 2).

Sur un certain nombre de points évoqués, le président souhaite apporter des précisions :

Il exprime son désaccord sur le reproche qui est fait d'aller trop vite sans tenir compte du terrain.

Il rappelle que la décision de fusion du Ministre, qui fait suite à un souhait du président de la République pendant la campagne électorale, a été annoncée le 4 octobre 2007. Des discussions à tous les niveaux ont eu lieu depuis. En Haute-Loire, les premiers échanges sur ce sujet avec les organisations syndicales ont débuté le 4 juillet. Un groupe de travail sera constitué à Brioude et commencera ses travaux en décembre pour étudier les conditions de mise en place de la nouvelle structure en Avril.

Sur les régimes indemnitaires, il précise qu'il y aura bien harmonisation vers le haut. Pour les agents de la DGI, les gains seront certes moins importants que pour leurs collègues.

Sur la prétendue multiplicité d'interlocuteurs pour les usagers, il démontre que l'on fait justement le contraire avec notamment la mise en place des SIE ou le rapprochement CDI/CDIF grâce auxquels les usagers peuvent accomplir plusieurs formalités dans un même lieu auprès d'un même service.

M. TRESCARTE dénonce l'affirmation selon laquelle il y a eu une concertation intense depuis le 4 Octobre 2007, date à laquelle le Ministre a annoncé sa décision d'une fusion globale. Il affirme que jusqu'à septembre dernier les réunions avec les OS nationales ne servaient qu'à les informer des décisions déjà prises et non discutables.

Sur la fusion des corps, il rappelle la promesse d'un ancien ministre de diminuer leur nombre de 700 à une centaine. Pour information, il conseille à la parité administrative de lire le rapport fait à l'Assemblée Nationale à la mi octobre par le député TRON sur le sujet traitant la gestion de la fonction publique dans le cadre de la loi de finances 2009. Ce rapport parle des nombreuses suppressions d'emplois prévues et aussi de la rémunération au mérite qui devrait être assise, dans l'avenir, à 60 % sur des éléments fixes comme l'ancienneté, le grade et à 40% sur le mérite.

Les représentants des personnels soulignent la situation tendue des effectifs des services en raison de l'absentéisme (l'évaluation des locaux professionnels n'est pas assurée par le CDIF depuis plusieurs mois, 2 agents sont absents au CDI de Brioude pour une longue période).

Sur la demande visant à reporter le rapprochement CDI/CDIF à Yssingaux et à créer des secteurs fonciers dans les autres CDI, le président rappelle que dans sa note de juillet dernier, le Directeur général n'oblige pas les directeurs à suspendre la réforme, sauf pour les projets postérieurs au 1^{er} septembre 2008. Les moyens en personnel nécessaires ont été attribués au CDI d'Yssingaux au 1^{er} septembre et une mission de soutien a depuis été mise en place pour assurer la continuité du service.

Il estime que la formule C consistant à créer des secteurs fonciers dans les CDI aurait pour effet de « ghettoïser » la mission cadastrale. Il n'y est donc pas favorable.

M.TRESCARTE rappelle que les représentants des personnels élus du SNADGI-CGT revendiquent depuis toujours la formule C. C'est la seule façon rationnelle selon eux de remplir la mission foncière de manière correcte. Dans les faits, d'ailleurs, les agents issus du CDIF, effectuent presque exclusivement les travaux fonciers. En définitive c'est un secteur foncier éclaté dans chaque secteur de l'IAD.

Mlle PANDRAUD abonde dans ce sens. Elle explique que les ex agents CDIF essaient de remplir au mieux leur tâche de mise à jour foncière. Pourtant ils ont du mal à pouvoir le faire de manière satisfaisante. Ils le regrettent, car jusqu'à présent ils avaient à cœur d'accomplir au mieux leur mission.

Les représentants du SNADGI-CGT souhaitent que le CTPD émette un vœu sur le rapprochement CDI/CDIF, vœu dont le texte figure en annexe 3 et qui revendique fermement cette formule C d'un secteur foncier au sein de l'HDI.

Les représentants de la parité syndicale votent pour l'adoption de ce vœu, ceux de la parité administrative se prononcent contre.

M. COHADE estime qu'il aurait été judicieux d'établir un bilan de la mise en place des SIE afin de comparer avec les SIP et éviter les mêmes erreurs.

Le président fait valoir que la réforme actuelle n'a pas le même impact. En effet, un seul agent devrait être transféré à Brioude alors que la mise en place des SIE touchait un effectif beaucoup plus nombreux.

M. TRECARTTE rappelle que le SNADGI-CGT était contre le rapprochement CDI/CDIF. Ici en Haute-Loire et particulièrement sur le site du Puy en Velay, il en a dénoncé tous les inconvénients et aussi la gabegie suite au très mauvais choix d'installation de ce service. Il attire l'attention, une nouvelle fois, pour éviter les mêmes erreurs lors de la mise en place du SIP. Il réaffirme que le transfert d'un seul agent serait une grossière erreur.

Sur le transfert du recouvrement de la TP aux SIE, le président confirme que des préfigurations ont lieu au plan national dans 4 services.

En Haute-Loire, le transfert sera effectué en 2009 d'abord au SIP de Brioude puis en 2010 vers tous les autres SIE, y compris celui de Brioude.

M. TRESCARTE dénonce les conditions de travail qui se dégradent du fait de l'empilement des charges : prime pour l'emploi, redevance audiovisuelle, taxe sur les locaux vacants, CSP. Les agents demandent un soutien technique de la part de la hiérarchie et pas seulement des contrôles d'absence ou d'horaires.

Le président fait remarquer que les agents ne travaillent plus comme avant. L'informatisation et les réorganisations ont permis des gains d'efficacité. Il confirme que les chefs de service doivent assurer un appui technique auprès de leurs agents.

S'agissant de la mise en place d'un pôle FI, le président indique qu'un groupe de travail composé d'agents et de cadres étudie actuellement l'organisation et les missions de la FI, compte tenu des évolutions législatives récentes.

Le transfert de l'emploi A d'Yssingeaux au Puy pour former une équipe de travail encadrée par un chef de service dédié assurerait un meilleur pilotage et une meilleure mutualisation.

Mme BONELLO explique qu'il faut maintenir un service spécialisé FI à Yssingeaux afin de favoriser l'accès de l'usager au service public. Elle explique que le transfert conduirait les contribuables à se déplacer au Puy ce qui est paradoxal par rapport aux objectifs mis en avant par l'administration pour toutes ces réformes récentes. Le secteur géographique du service du Puy est déjà très étendu depuis le rattachement de la FI de Brioude, ce qui complique la mission.

Elle signale que les personnels concernés du site du Puy ont montré, chiffres en mains, que les éléments avancés pour justifier la réforme FI étaient incomplets et erronés et que le projet était prématuré. En le mettant en œuvre la DSF prendrait le risque caractérisé d'un abandon de la mission de contrôle.

D'autre part, la suppression d'un A à Yssingeaux fragilise la garantie des autres à leur maintien sur résidence en cas de suppression de leur poste

M.TRESCARTE rappelle que le SNADGI-CGT 43 dénonce tout transfert de mission pour constituer un pôle sur la résidence du Puy en Velay au détriment des sites de Brioude ou d'Yssingeaux. La FI doit rester implantée sur le site d'Yssingeaux pour assurer cette mission au plus prêt des usagers. De plus le transfert du cadre A fragiliserait forcément les 2 autres cadres A restant ALD sur cette résidence.

Le président fait remarquer qu'il n'a pas connaissance de difficultés pour les usagers de Brioude, pourtant plus éloignés du chef-lieu.

M. COHADE observe qu'en cas de transfert du poste FI, il y aura moins de 3 emplois A à la résidence d'Yssingeaux et les agents restants n'auront plus de garantie de maintien à résidence en cas de nouvelle suppression.

Le président indique que cette garantie n'existe déjà plus puisque tout transfert ou suppression d'un emploi A fera passer les effectifs de A en dessous de 3 unités.

En l'absence de nouvelle observation, le Président propose d'aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour.

I – Approbation du procès verbal de la séance du 1^{er} juillet 2008

M. TRESCARTE fait remarquer que la modification qu'il avait demandé page 6 §7 du procès verbal n'a pas été reprise.

Le président indique qu'il s'agit d'un oubli lors de la correction. La phrase : « Lors des appels de notation certains cas ont été flagrants. Il rappelle que la responsable de la formation professionnelle encourage, avec raison, les agents à s'investir dans cette tâche et que la moindre des choses serait que l'investissement de ces derniers soit reconnu par leur chef de service » est rajoutée.

Le procès verbal ainsi corrigé est adopté à l'unanimité.

II – Mise en place du SIP à Brioude

Le président rappelle que la mise en place des SIP est une des composantes du guichet fiscal unique des particuliers, objectif majeur de la réforme annoncée par le Ministre du Budget le 4 octobre 2007. Cette nouvelle organisation permet de répondre à l'ensemble des demandes des contribuables, qu'il s'agisse d'assiette ou de recouvrement, cela afin d'éviter les doubles démarches.

Un premier projet de calendrier de mise en place des SIP en Haute-Loire a été présenté aux représentants des personnels des deux directions le 4 juillet 2008 au cours d'une réunion informelle. Un deuxième plus élaboré, destiné à être transmis à la Direction générale, l'a été le 22 septembre. Les organisations syndicales n'ont pas participé à cette réunion.

Le service des impôts des particuliers de Brioude regroupera les agents du CDI et ceux de la trésorerie fiscale. Il s'agit d'un poste comptable chargé de l'assiette, du contentieux, du contrôle et du recouvrement des impôts des particuliers.

M. TRESCARTE demande qui sera responsable de cette structure. Il précise la position du SNADGI CGT sur ce point en lisant une déclaration dont le texte figure en annexe 4 du présent procès verbal.

Il précise que la DG passe par les responsables pour imposer toutes ces réformes. De ce fait, ils sont soumis à diverses pressions et ils commencent à comprendre que beaucoup risquent d'être les dindons de la farce. Il signale qu'un ministère (Agriculture) a discrètement demandé à ses cadres d'aller voir ailleurs s'ils le pouvaient ! ! ! !. Toujours est-il que rien n'est encore décidé sur Brioude, hormis que ce sera un poste comptable.

En observation, le président souligne que les cadres ont tout à fait le droit de s'exprimer et de donner leur avis mais au final, ils doivent, tout comme le directeur, appliquer les prescriptions de l'administration centrale.

Sur le choix du cadre pour diriger le service, il indique qu'actuellement, à Brioude, il y a un trésorier et un adjoint à la Trésorerie et un inspecteur départemental au CDI/SIE. Une priorité sera donnée aux cadres en place sur d'autres cadres d'autres résidences. Le TPG et le DSF se prononceront sur les demandes des agents concernés, après publication du classement du SIP. Pour l'instant, il n'est pas envisagé que le chef du CDI/SIE puisse être nommé sur la trésorerie.

M. COHADE pose la question des rémunérations.

Le président répond que dans le cadre de la réforme, les cadres devraient bénéficier d'une garantie de maintien de leur rémunération.

M. TRES_CARTE ne se fait pas trop de souci sur cet aspect, sachant que lors du rapprochement CDI/RECETTE, ils avaient eu toutes les assurances nécessaires. Le problème sera plutôt de savoir où les caser....

Concernant la détermination du nombre d'emplois à transférer de la trésorerie au SIP pour gérer le recouvrement des impôts des particuliers, les représentants des organisations syndicales contestent la répartition des emplois de la Trésorerie de Brioude qui conduit à ne transférer qu'un seul emploi au SIP. Ils précisent que plusieurs personnes de la trésorerie sont volontaires pour rejoindre la structure. En outre, il faut tenir compte des absences de l'agent chargé du recouvrement et de son remplacement. Ils estiment que pour pouvoir fonctionner, le SIP devrait recevoir au moins 2 agents.

Le président indique que le nombre d'emplois à transférer a été évalué à l'aide de l'outil ORE utilisé par la DGCP pour orienter les décisions prises pour l'implantation des emplois entre les départements et également au niveau local pour la répartition infra-départementale entre postes et services.

M. COHADE fait remarquer que l'outil ORE ne prend pas en compte les personnes non imposables, ni le travail d'accueil physique ou téléphonique.

M. TRES_CARTE estime que l'administration prend des risques en ne transférant qu'un emploi et le SNADGI-CGT 43 remplira tout son rôle en rapport des décisions finales prises.

M. LEBRE ajoute qu'il faudra trouver des solutions de renfort afin de ne pas peser sur les effectifs du SIP. . Il attire l'attention des membres du Comité sur le fait qu'actuellement plusieurs agents du site sont arrêtés depuis longtemps. Les tâches dévolues au centre ne peuvent être atteintes de manière excellente que grâce au mérite réel de tous. C'est pourquoi il insiste pour que les responsables locaux des 2 administrations soient très vigilants sur le nombre d'emplois transférés. Pour lui il ne peut être inférieur à 2, c'est une évidence pour tous les agents de Brioude.

Mme ANDRE suggère que l'on interroge les agents de la CP chargés du recouvrement sur l'importance de leurs tâches, sachant que plusieurs ont déjà affirmé que le chiffre de 1 était pour le moins minimisé.

M. TRES_CARTE s'étonne des propos tenus sur ce sujet. Il se permet de rappeler quelques éléments ou peut-être d'apprendre pour ceux qui n'étaient pas dans le département en septembre 2007, lors d'un Copil tenu à Brioude, sur la mise en place d'un projet d'accueil commun mort né quelques jours plus tard, suite à une certaine fusion.

Ce jour là, le DSF, le TPG, les 2 OS de la DSF 43 et l'OS du Trésor, les 2 responsables des services concernés, des représentants des agents des deux directions concernées et même des experts ont planché sur le sujet. Concernant la partie transfert de personnels en rapport des charges, il avait été avancé que trois agents s'occupaient de l'accueil ce qui se traduisait en terme d'emplois en un peu plus de 2. Alors aujourd'hui, pour la même mission on arrive à un peu plus de 1. Pour le SNADGI CGT 43, cette guerre des chiffres n'est pas sérieuse. Il faut penser avant tout à l'intérêt des missions, à l'intérêt du service et à l'intérêt des agents. En dessous de 2 emplois transférés, les 2 directions prendraient beaucoup de risques.

Le président répond que l'évaluation des emplois à transférer relève de la responsabilité du TPG.

Sur l'accueil dans les trésoreries de proximité, M. COHADE demande si les agents seront équipés de logiciels informatiques DGI et s'ils auront des formations.

Le président précise que ces agents disposeront d'ADONIS (mais pas d'ILIAD), ce qui suffira pour assurer les missions qui leur sont demandées. Quant aux formations, elles seront assurées sur place.

M. DO CARMO demande si des formations sont prévues pour le recouvrement de la cotisation minimale TP.

Le président répond qu'il est prévu, localement, une formation sur la gestion et le recouvrement (opérations comptables) de la cotisation minimale.

S'agissant des règles de vie au quotidien, le président indique qu'un régime commun, en cours de négociation, s'appliquera aux services fusionnés (SIP, DLU, PRC).

M. TRESCARTE informe qu'effectivement les OS nationales ont obtenu, le 29 septembre, certaines garanties. Les plages fixes seront de 4 h maxi entre le matin et l'après-midi et l'amplitude obligatoire d'ouverture au public est de 6H. Toutes ces règles sont issues de l'ancienne DGI et d'un vote à bulletin secret sur tous les sites de la DSF 43. Les options choisies avaient été validées à plus de 86%. Il en profite pour faire remarquer que le statut qui doit être choisi et pour les agents de la trésorerie, ce sont de substantielles avancées.

Une spécificité locale, héritée de la mise en place de l'ARTT, est à remarquer sur Brioude. La Trésorerie est fermée au public le vendredi après midi où personne ne travaille, ce qui entraîne sa fermeture totale. Les représentants du SNADGI 43 demandent que leur volonté soit respectée. S'ils veulent conserver cela ils doivent le pouvoir. Si tel était le cas, il propose une solution de bon sens, que l'HDI soit lui aussi fermé au public tout en accordant aux agents de la filière fiscale de pouvoir venir travailler et de pouvoir recevoir sur rendez-vous.

Sur ce sujet très sensible le SNADGI-CGT 43 sera particulièrement vigilant et très près des agents.

Le président rappelle que les agents de la CP ont un régime particulier de fermeture le vendredi après midi dans la mesure où ils n'ont pas un choix individuel ARTT.

Le groupe de travail local se saisira de cette question. La meilleure solution serait que tous les agents de l'HDF aient les mêmes horaires (service toujours ouvert avec choix individuel d'ARTT). Il s'agit d'un problème lié à l'existence d'une caisse commune.

Sur les travaux immobiliers, M. PERAUD précise qu'il s'agit d'aménager les locaux du rez de chaussée de l'immeuble abritant actuellement le CSI/SIE afin d'y accueillir, en 2009, la trésorerie principale.

M. DO CARMO fait remarquer que les WC publics doivent être différenciés par sexe.

M. COHADE demande quelles sont les mesures de sécurité envisagées pour la Caisse.

M. PERAUD indique qu'elle est protégée par une vitre, les guichets étant protégés par un rideau de fer.

M. DO CARMO signale un problème avec une baie vitrée. Il fait remarquer par ailleurs que le bureau réservé à la réception confidentielle est actuellement occupé par le B accueil du CDI qui y effectue d'autres tâches (contentieux, imprimés...).

Le président estime que pour 80% du temps, un bureau et un box seront suffisants pour assurer l'accueil. Pour le surplus, il faudra s'adapter et délester l'accueil sur le 1^{er} étage.

M. LEBRE demande où l'agent de la trésorerie assurera-t-il l'accueil ?

Le président répond qu'il recevra au rez de chaussée et par exception dans les étages.

M. LEBRE expose le problème de la banque d'accueil avec la porte qui ouvre dans le dos des agents.

M. PERAUD indique que ce point sera examiné avec l'architecte.

M. DO CARMO insiste sur la nécessité d'un bureau supplémentaire pour l'accueil. Il soulève également un problème au niveau de la confidentialité pour le box ouvert dans l'entrée.

M. DESCAMPS fait observer que les boxes ouverts obéissent au cahier des charges relatif à la confidentialité.

Par rapport aux nuisances lors de la réalisation des travaux, M. PERAUD précise que les grosses interventions (création d'ouvrants..) seront exécutés les week-end.

M.TRESCARTE précise que cet aspect sera particulièrement suivi par le SNADGI-CGT 43. Les nuisances lors des premiers travaux ne pourront plus être acceptées et le droit de retrait sera, s'il le faut, mis en œuvre.

A une question de M. COHADE sur le groupe de travail commun avec la CP ; le président indique que le projet sera présenté le 28/11 au CHS puis début décembre par le DSF et le TPG aux agents de l'HDI et de la Trésorerie de Brioude. Ceux-ci seront ensuite réunis en groupe de travail local pour étudier les diverses questions d'organisation (caisse, horaires d'ouverture, accueil du public, etc ...). Les travaux seront lancés ensuite pour se terminer en mars 2009.

Un CTPD sera réuni avant le 1^{er} avril pour examiner les règles définitives de fonctionnement du SIP.

M. TRESCARTE demande que ce ne soit pas le 31 Mars, mais bien avant pour avoir le temps de traiter les possibles problèmes inhérents aux travaux ou à la mise en place d'une nouvelle mission.

Le président demande au CTPD de voter sur la mise en place du SIP à Brioude au 1^{er} avril 2009 dans des conditions restant à définir.

Les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 s'étonnent d'être obligé de voter sur de nombreux éléments encore inconnus. De toute manière ils voteront contre, car il sont contre cette fusion globale entre la DGI et la DGCP et forcément la mise en place des SIP. Ils rappellent qu'ils estiment la situation actuelle en Haute-Loire bancal. En effet une administration nationale unique, la DGFIP a été créée. Au niveau local, cette direction est déclinée en deux directions distinctes, avec chacune un chef en attendant la DLU et un seul chef. Pourtant un service fusionné est mis en place. Cela s'appelle mettre la charrue avant les bœufs....encore une fois.

Le vote donne lieu au résultat suivant :

Vote pour : 5 voix de la parité administrative

Vote contre : 5 voix de la parité syndicale

III- Questions diverses

★ La monétisation des jours ARTT

M. PERAUD informe le CTPD de la possibilité pour les agents de monétiser des jours ARTT à hauteur de la moitié du solde au 31/12/2007 et dans la limite de 4 jours par an. Les conditions d'application seront précisées prochainement.

★ La RGPP

M. TRESCARTE souligne qu'une pétition dénonce tous les dangers de la RGPP dont le projet de loi sur la mobilité dans la fonction publique en s'attaquant directement, entre autres, aux statuts. Elaborée par les 3 organisations syndicales locales, elle a recueilli les signatures de plus de 86% des agents. Le texte est joint en annexe 5 du présent procès verbal.

Il précise qu'il avait souhaité que des assemblées générales soient réunies par résidence et avec les collègues de la DGCP pour expliciter au mieux cette RGPP. Il signale que le Préfet, lui même, avait demandé, le 19 septembre, sur ordre du Ministre, que cela soit fait dans toutes les administrations.

Le président indique qu'il organisera, avec le TPG, des réunions de services courant janvier au cours desquelles la présentation de l'avancement de la fusion DGI-CP sera exposée et des éléments seront fournis sur la mise en œuvre de la RGPP dans les autres services de l'Etat.

M. TRESCARTE se félicite de ce bouger significatif en local. Il réitère sa demande que cela soit fait communément avec les agents du Trésor sur toutes les résidences et ensemble. Il

insiste sur cet aspect commun. Il rappelle qu'il peut, facilement, avoir les salles nécessaires à ce genre de rassemblement. Il signale que l'Assemblée Nationale a, elle aussi, reporté l'étude de ce projet à janvier/février après l'avoir mis à l'ordre du jour, début juin, puis fin juin et ensuite fin octobre.

★ Nettoyage des vitres et du parking de Brioude

A la question de M. DO CARMO, M. PERAUD répond qu'un contrat sera passé avec une entreprise pour le nettoyage des vitres en 2009 (l'entreprise qui a changé récemment les ouvrants sera invitée à les nettoyer).

★ Les conditions du déménagement des agents de la Douane

Les représentants du SNADGI CGT dénoncent les conditions dans lesquelles le déménagement s'est effectué. Les missions ne sont pas respectées, les conditions d'installation sont mauvaises et surtout les agents n'ont pas été respectés en étant, entre autre, mis devant le fait accompli. Ils affirment que ce n'est pas parce que l'on a des fonctions gouvernementales que l'on a le droit de faire n'importe quoi. Ils signalent qu'au dernier CHS DI 43, le SNADGI-CGT a proposé le vote d'un avis contre ce dérapage. Les autres OS ont été immédiatement d'accord.

Résultat du vote : 7 pour (3 FO, 2 SNADGI CGT, 1 SNUI), 3 refus de vote, administration.

★ La visite des formalistes des études notariales à la CH

M. TRESCARTE exprime son désaccord sur l'organisation de telles réunions car il estime que l'on demande aux personnels d'apprendre le travail aux employés des études pour l'externaliser ensuite. Cela est un peu fort et peu apprécié par de nombreux collègues. D'ailleurs, il est à signaler qu'aucun agent ne pose sur les photos qui ornent l'article sur @lti 43. Cela est significatif.

Le président fait valoir que cette rencontre avait pour but de montrer aux formalistes le fonctionnement de Télé@ctes afin qu'ils puissent effectuer correctement leur part du travail.

★ L'affectation d'un agent C à Yssingaux le 1^{er} janvier 2008

Le président indique qu'il n'a pas encore décidé sur quel service cet agent serait affecté au plan local.

M.TRESCARTE attire à nouveau l'attention sur le lien étroit qui doit exister entre les CTP et le CHS DI. Dans ces périodes de très grands changements ces deux instances doivent travailler étroitement ensemble.

M.TRESCARTE demande si la direction a pensé à mettre en place un groupe de travail (IRH : Institut Ressources Humaines ! ! !) pour réfléchir ensemble « sur les valeurs communes des agents B et C de l'ex DGI et de l'ex DGCP ». comme cela est proposé dans d'autres départements ?

M. TRESCARTE demande une nouvelle fois où en est la certification du site d'Yssingaux. Il en dénonce le principe qui coûte de l'argent et fait perdre beaucoup de temps en énervant de plus ceux qui font le travail sur le terrain, d'autant qu'une note de service sur l'obligation de qualité dans les réponses au téléphone a beaucoup irrité. Il affirme, une nouvelle fois, que sur ce plan les agents sont dans l'excellence. Il n'y a qu'à téléphoner ailleurs pour s'en rendre compte facilement.

M. TRESCARTE demande la fourchette des suppressions d'emplois en Haute-Loire sachant que dans beaucoup de départements elle est déjà connue.

Le président indique que ces éléments seront communiqués lorsque le dossier du CTPC sera publié.

M. TRESCARTE signale que le transfert de la filière gestion publique à la filière fiscale de la TP est prévu en 2010. Il insiste pour que les emplois qui y sont attachés soient comptabilisés d'une meilleure façon que lors de la venue de l'IS/TS.

En l'absence de nouvelle question, le président remercie les participants et lève la séance à 17 heures 15.

* *

*

Le Président,

La Secrétaire,

Gérald QUINTIN

Annie CHANUT

La Secrétaire-Adjointe

Michèle ANDRE



Section de la HAUTE-LOIRE

UNION SYNDICALE *sud-trésor*

DECLARATION DU SNUI LORS DU CTPD DU 17 novembre 2008

Monsieur le Président,

Fusion, on nous a dit **fusion globale** et non fiscale, pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué, rien n'a pu conjurer les décisions politiques impératives, ordres furent donnés d'aller très vite et à n'importe quel prix, sans tenir compte de l'avis des représentants du personnel, passant outre la réalité du terrain, sans compter Monsieur PARINI qui persiste et qui insiste en avouant « que c'est plus compliqué que prévu mais qu'il n'y a pas de raison de ralentir le calendrier ». Nous sommes persuadés que cette fusion devient **con-fusion**, un désordre sans nom, une cacophonie, une tour de Babel...

Et le personnel dans tout cela ? Et l'usager ? Si nous avons bien compris c'était pour lui l'usager, que la fusion était mise en place, comme ce fut le cas pour les CDI-CDIF-RECETTE, les SIE et les POLES en tout genre, les regroupements des services aux chefs lieux des départements, la suppression massive des emplois et des services de proximité.

Le personnel quant à lui courbe encore une fois l'échine sous le poids des réformes qui s'empilent à un rythme sans précédent, grassement récompensé par un prime de fusion de 350€...Circulez il n'y a rien à prendre, exécution...La réforme de l'Etat est en route il faut que ça passe ou que ça casse, c'est une promesse électorale, le gouvernement ira jusqu'au bout, crise ou pas crise, chômage assuré, pauvreté extrême et richesse honteuse, le rouleau compresseur est en marche, la politique libérale triomphe, les banques explosent, les entreprises se meurent et nous, pendant ce temps, on va encore perdre toutes nos énergies pour discuter sans fin comment on peut on s'y prendre pour faire tirer les bœufs par une charrue !

Mais revenons au sujet d'aujourd'hui, la mise en place d'un SIP à Brioude..

L'union syndicale SNUI-SUD TRESOR tient à remettre encore une fois les pendules à l'heure en vous rappelant qu'elle serait bien passé de gérer malgré elle une fusion globale des ex DGCP et DGI...Qu'elle n'est pas non plus l'instigatrice de cette décision gouvernementale, qu'au pire elle aurait pu comprendre une fusion fiscale qui lui semblait le moindre de deux maux...

Pour notre union, si réforme il devait y avoir, de réelles discussions de fond auraient du précéder cette décision hâtive.

On aurait du commencer par le commencement à savoir, face au démantèlement des filières de gestion et aux menaces du Livre Blanc sur le statut des fonctionnaires, respecter voire renforcer les statuts particuliers à la DGFIP donc mettre en place des règles de gestion communes pour le personnel de chaque direction générale, de clarifier les garanties de gestion pour les agents des DLU, mettre à plat les déroulements des carrières, des indices, des missions, des grades, des rémunérations, des primes et tirer ainsi par le haut les traitements des fonctionnaires des finances...

On aurait du mettre en place une armature lisible pour le commandement à savoir les fameuses Directions locales uniques, les Directions Régionales Uniques...

Enfin, et en conséquence logique, on devrait aujourd'hui tenir ce CTPD avec tous les représentants du personnel de l'ex-trésor et de l'ex-DGI, sous la présidence d'un seul président, car la mise en place de ce SIP doublé du déménagement de la trésorerie de Brioude au CDI de Brioude, ne peut faire l'objet de deux débats séparés, c'est complètement illogique, c'est la maison que l'on construit en commençant par le toit pour finir par les fondations...

Alors que partout en France on va implanter 270 SIP, on n'a pas encore tiré des études officielles pertinentes sur les conséquences des chamboulements des CDI (FI, Accueil, SIE, CSP), des trésoreries mixtes, des pôles de recouvrement contentieux, de l'informatique...

Alors que l'on met en place des SIP, seule une vague note sur la Mission Relations Usagers MRU circule sous le manteau, d'autant que cette MRU ne peut à elle seule trancher les nombreux problèmes qui seront soulevés sur le terrain.

Quant à la circulaire sur la caisse (unique, conjointe ou commune) sorte d'usine à gaz dont on examinera tout à l'heure la teneur, cette circulaire ne tient pas compte des charges de travail, de l'augmentation de la fréquentation des guichets, de la population dite fragile, de l'arrêté des écritures, de l'activité de caisse conjugée à celle du guichet et mil autres problèmes tant techniques que d'espace...

On attend toujours une véritable étude ergonomique et un compte-rendu précis des difficultés rencontrées dans la mise en place des SIP en préfiguration..

A ce sujet, même si le choix des 12 sites préfigurateurs n'était pas innocent vu que toutes les réformes antérieures étaient déjà en place (CDI-CDIF-SIE) pour 9 des 12 sites, la liste des difficultés que nous avons recensée est explicite et annonce de vives réjouissances à l'hôtel des Finances de Brioude...

On peut noter les charges trop lourdes, les effectifs mal calibrés, les transferts insuffisants d'agents de l'ex-DGCP, un cadre de travail insatisfaisant ou franchement inadapté, perspective de mauvaises relations de travail liées à des difficultés d'encadrement et une mauvaise appréhension de l'accueil, le problème des caisses n'étant, par ailleurs pas réglé...Ce sera la le point crucial de nos débats d'aujourd'hui.

En effet, on ne connaît pas ce jour le nombre d'emploi transférés pour le recouvrement et l'accueil, Un seul l'outil de répartition des emplois « ORE » sert de support alors qu'il n'est pas fiable et qu'il ne tient pas compte des charges de travail lié à l'accueil justement. On ne connaît pas encore à cet instant le nombre de suppressions d'emplois DGFIP en Haute-Loire.

Le bilan des SIE (Indicateurs, plateau, polyvalence) n'est toujours pas fait alors qu'il sert justement de modèle pour le SIP. Nous attendons toujours une fiche précise sur l'organisation des SIP tenant compte des erreurs tirées des SIE...

On a gelé la mise en place des rapprochements CDI-CDIF mais quand reparle-t-on des secteurs fonciers qui sont partie intégrante dans la mise en place des SIP ?

Et que savons-nous des transferts d'agents avec le recouvrement de la TP en 2009 ?

Quel est l'avenir du contrôle sur pièces ? Quels sont les liens entre les centres d'Encaissement et les centres de prélèvements services ?

Mais revenons un instant sur nos pauvres usagers qu'on a placé pour la façade au centre de la réforme et des discours : On lui a fait miroiter la possibilité très bientôt de régler tous ces problèmes fiscaux en un même endroit et tout près de chez lui puisque les trésoreries sont appelées à assurer le rôle de « guichet fiscal de proximité » C'est faux car dans une grande majorité des cas, un accueil dit primaire ne pourra assurer au-delà de la délivrance de certains documents ou de renseignements simples les demandes toujours plus importantes et complexes de ces pauvres clients contribuables. Il ne faut pas se leurrer car la suppression de ces petites structures de proximité est programmée pour 2009-2010-2011 !! Par ailleurs que l'on s'adresse à un SIP ou à une trésorerie il faudra tout de même s'adresser à de nombreux pôles de compétence qui fleurissent partout.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, nous pourrions aujourd'hui vous faire une représentation théâtrale d'un jeu de rôle où, in fine, un contribuable donné, aura au mieux, à Brioude, deux interlocuteurs, SIP et trésorerie. Mais s'il est aussi un professionnel avec des paiements de divers impôts suite à une

vérification ou un CSP, qu'il subit de surcroît des erreurs dans le calcul de sa TVA et de son impôt sur le revenu, et s'il doit aussi demander un échéancier pour le paiement de sa TP, alors qu'il est relancé pour le paiement de son loyer atelier- relais, et pour ses frais d'hôpitaux non réglés, il ne lui manquera plus qu'il soit victime d'une fuite d'eau dans son atelier, pour qu'il ait l'honneur de connaître une demi-douzaine de services différents...

Imaginez le à Brioude montant est descendant les escaliers...courant au Puy puis revenant vers son guichet fiscal unique dans un milieu rural désertifié.

Et comment imaginer la mise en place de l'accueil à Brioude, la polyvalence imposée, la suppression d'emplois qui vont conduire à une dilution de la technicité et ternir à coup sur l'image de la DGFIP pour ce pauvre usager ...

Ce sujet abordé aujourd'hui nous apparaît crucial et sera débattu âprement..

Nous affirmons ce jour, que ce CTPD concernant la mise en place d'un SIP à Brioude manque de crédibilité, d'autant que demain le même sujet sera sur la table à la TG du Puy, sans les représentants du personnel fusionnés de la DGFIP. Nous dénonçons cette incohérence..C'est pour nous une aberration..

Enfin, pour les mêmes raisons, vu que dans l'air court le bruit de la création d'un pôle FI au Puy en Velay, nous vous demandons aussi de nous donner tous les tenants et les aboutissants concernant ce projet, car nous ne serions accepter en plus de la mise en place forcée de SIP, des suppressions d'emplois FI sur le site d'Yssingeaux qui ferait perdre en la garantie de résidence aux cadres A de cet l'HDI., HDI bien à mal dans le cadre de la réforme CDI CDIF en cours.

De toute façon, que vous le vouliez ou pas, ce seront bientôt tous les agents eux-mêmes des deux directions qui viendront tous ensemble vous dire haut et fort qu'ils sont indignés face à l'obstination de l'administration de tenir voire d'accélérer le déploiement des SIP à marche forcée pour satisfaire uniquement la seule volonté du Président de la république.

Les agents refusent d'être plus pénalisés encore qu'ils ne le sont par la fusion. Les agents exigent qu'ils soient entendus, que leurs garanties de gestions soient actées, que leurs salaires soient aussi revalorisés.

Les agents refusent une mise en place d'un SIP à Brioude sans lisibilité, sans le personnel suffisant et sans aucune garantie pour leur devenir et le juste tribut pécuniaire qu'il leur est du après dix années de réformes empilées et subies douloureusement.

Tous ensemble ils refusent encore d'être toujours mis devant le fait accompli.



Monsieur le Président,

Les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** fidèles et loyaux envers tous leurs mandants, dont vous faites partie, tiennent à vous signaler que le CTPD de ce jour a pour eux un goût amer.

Dès la réunion dite « informelle » imposée début juillet par notre Ministre et convoquée par vous même et votre pendant de la Trésorerie pour le 4 juillet, **Nous** avons, **les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43**, une dernière fois, exigé la tenue d'un réel CTPD pour nous asseoir à la même table que **Vous**, loyaux représentants de l'Administration. Cela aurait permis de dialoguer du **projet** sur la mise en place des **Services des Impôts des Particuliers (SIP)** et autres **Guichets Fiscaux Unifiés (GFU)** en pays altiligérien.

Après consultation du TPG de l'époque votre réponse avait été positive et nous avait permis de nous asseoir. Quelques jours après vous nous invitiez pour ce **CTPD** le 5 septembre.

Malheureusement fin Août, vous nous annonciez que « la **Centrale** », vous demandait de manger votre chapeau et d'annuler purement et simplement cette convocation en proposant plutôt une autre réunion, toujours labellisée « informelle », n'ayant aucune valeur officielle.

Pleinement responsables et coupables de tous nos actes nous avons décidé de venir à cette pseudo concertation, non pas pour participer à une nouvelle pantomime, mais bien pour en dénoncer sa tenue. Après avoir lu une déclaration en préambule, nous vous avons démontré le mépris de l'Administration face aux représentants des personnels. Au plan local, vous relayez loyalement cette attitude, en défendant sans état d'âme, la casse de nos outils de travail, la casse programmée de nos missions, la dégradation continue de nos conditions de travail, les suppressions toujours plus nombreuses de nos emplois et cerise sur le gâteau vous envisagez même d'aller faire de la propagande de la scélérate loi sur la mobilité dans la Fonction Publique au travers de la RGPP. Pour rappel cette loi doit permettre de faire voler en éclat nos statuts et par là même de permettre, la mise en chômage sans rémunération d'un fonctionnaire ayant perdu son poste, la mise en place d'agences dites de « service public » managées et constituées de **personnels de droit privé**, **l'élargissement de l'emploi de contractuels ou l'appel à l'intérim**.

Depuis le discours sur la RGPP du 4 Avril du premier d'entre nous, la très grande majorité des fonctionnaires de tous bords et de tous grades s'inquiètent de cette dérive. Même parmi nos plus hauts responsables, sensibilisés à la chose de diverses manières les dents grincent et beaucoup ont des vagues à l'âme.

La détermination des représentants des personnels de tous les horizons a permis de sensibiliser les citoyens et les élus. **Cette loi anti fonctionnaires et anti services publics** qui devait être votée à l'Assemblée Nationale début Juin a été d'abord renvoyée à fin juin, puis à fin octobre et aux dernières nouvelles, elle est programmée au plus tôt pour janvier ou février 2009 (calendrier Assemblée Nationale du 20 octobre). Le 17 octobre, ici en Haute-Loire, le **Conseil Général**, largement acquis au gouvernement actuel, a produit deux vœux pour le maintien intégral des services publics de proximité (La Poste, SNCF...).

Venons en au sujet principal, la mise en place du SIP de Brioude. Il nous réunit aujourd'hui au sein d'un **comité paritaire réglementaire** et non d'une réunion d'information informelle, voire d'un CTPD informel !!!! sorti tout droit du chapeau d'un prestidigitateur national qui fait de plus en plus d'é mules.

Déjà, après avoir dénoncé la pseudo concertation locale ci-dessus, vos dévoués serviteurs ci- devant présents, dénoncent les promesses non tenues auprès de **NOS** élus nationaux. En effet suite à la remontée de tous les projets locaux, la DG a convié à un groupe de travail les OS nationales. Elle devait présenter les projets locaux avalisés par ses soins pour la période **2009-2011**. **Reniant**, sans état d'âme elle aussi ses promesses, elle n'a présenté que l'année 2009. Le SNADGI-CGT 43 a dénoncé clairement cette situation en préambule.

Dans ce contexte, les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43**, **tiennent, aussi, à vous rappeler** la note et ses annexes de la **Direction des Personnels** et de l'**Adaptation de l'Environnement Professionnel (DPAEP)** du 25 janvier 2007 qui stipule la légitimité et l'importance d'**appeler l'attention** des diverses directions au travers du **Président des CTPD** et du **Président du CHS-DI** sur la **nécessité d'associer les acteurs le plus en amont possible**, afin que les remarques des uns ou des autres puissent réellement être prises en compte dans l'élaboration d'un projet. Dans la foulée les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** ont insisté pour qu'une **commission de suivi** puisse régulièrement ou ponctuellement faire des visites de chantier à la demande d'un de ses membres ou d'un agent et ce dès le début des travaux qui devraient toujours être connus officiellement de tous. Votre prédécesseur l'a **sagement** accepté et vous même avez émis une réponse très positive.

A signaler dans ce contexte qui voudrait donner l'impression d'un dialogue riche, voire d'une concertation active, l'**attention appelée** par l'Union Européenne au gouvernement français pour qu'il transcrive en pratique les nouvelles normes européennes en matière de conditions de travail.

C'est pourquoi en **Mars 2008** un rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail a été remis à Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité.

Nous serons aussi très attentifs à l'application de cette note de la **DPAEP** qui précise le lien étroit entre les CHS-DI et les CTPD.

Un autre sujet pose problème ici, comme sur tout le territoire d'ailleurs. C'est la mise en place du **rapprochement CDI/CDIF**. Contrairement à vos affirmations, et même lorsque vous passer tranquillement dans ce nouveau service au Puy en Velay, vous dites ne pas sentir le vent de panique. Pourtant, ne vous en déplaie, Monsieur le Président, les conditions de travail des agents, la qualité des missions sont pour le moins dégradées. Cette constatation évidente appelle de notre part un grand étonnement. En effet il n'y a pas plus aveugle que celui qui ne veut pas voir, mais enfin Monsieur le Président, jusqu'à quand notre directeur fera-t-il preuve d'autisme face à ce genre d'évidence. Que dire de sa position bornée sur la mise en place de CDI/CDIF sur le site d'Yssingaux sans en avoir les moyens professionnels pour en assurer la qualité. Cela alors que le DG, lui même, en juillet lui donnait la possibilité de suspendre ce véritable passage en force.

Nous affirmons, clairement, qu'on ne peut se targuer d'être le chantre du dialogue social si dans le même temps on ignore les réalités du terrain. Les paroles, voire quelques écrits, ne suffisent pas à justifier cet état. La réalité est simple, depuis votre arrivée, sous couvert d'un discours d'ouverture, vous imposez sans état d'âme des réformes parfois même pas obligatoires, exemple votre gestion du transfert des relances des déclarations de successions de la FI au pôle Enregistrement ou votre obstination sur le point évoqué ci avant.

Nous, représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 demandons la suspension du rapprochement CDI/CDIF sur le site d'Yssingaux tant que les moyens professionnels ne seront pas réunis. Nous demandons a minima, d'autre part, comme à votre prédécesseur, la **mise en place d'un secteur foncier propre au sein des HDI**. En effet, si le SNADGI-CGT s'est opposé clairement à ce rapprochement, il a démontré que la façon la plus réaliste et rationnelle de rapprocher ces deux missions était **l'option C**, c'est à dire un secteur foncier au sein même du CDI. Nous vous rappelons, une fois de plus, l'épisode de la TP à la DGI. Alors qu'une cellule TP donnait pleinement satisfaction au CDI du Puy en Velay, le **rapprochement imposé CDI/RECETTE** obligeait tous les agents à tout faire au sein des **IFU**. Dès le départ les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 ont dénoncé ce discours officiel qui clamait « **tous compétents et tous polyvalents** », voir les PV de CTPD. Devant la déroute évidente de cette option irréaliste, la DG a reconnu qu'il fallait des spécialistes de TP pour assurer une mission de qualité. Cerise sur le gâteau, en local cette orientation a été appliquée stricto dès ce printemps 2008, une cellule labellisée TP, concentre à nouveau les spécialistes de la chose. Nous constatons, une fois de plus, que le ridicule ne tue pas, mais il faudrait faire preuve d'un peu plus de professionnalisme pour ne pas dire de responsabilité, au moins autant que les spécialistes de chaque mission. L'autisme, même carriériste, n'est pas une fatalité et là aussi la notion de mérite qui vous est chère, devrait être appliquée sans état d'âme. Evidemment les principaux responsables et coupables de ces grossières erreurs ne sont plus là pour en répondre. **A ce propos nous dénonçons fermement la méthode de management des principaux responsables départementaux**, qui provient de l'armée et qui consiste à les faire tourner le plus rapidement possible, de telle façon qu'ils soient rarement confrontés aux conséquences des organisations qu'ils ont mise en place. Cela est regrettable et devrait être abandonnée. Chaque responsable devrait assumer jusqu'au bout toutes ses décisions et en répondre.

Pour finir, Monsieur le Président, nous ne revendiquons pas que cette nouvelle déclaration vous enchante, elle n'a comme ambition que de préciser nos positions sur des sujets de fond qui nous touchent tous. Le projet de **loi sur la mobilité** dans la Fonction Publique que vous défendez loyalement, la mise en place sans réelle concertation, voire autoritairement et dans de très mauvaises conditions pour les agents et la qualité de nos missions de service public méritent réellement des engagements forts des principaux défenseurs des valeurs républicaines face aux fossoyeurs, sans états d'âme, de ses mêmes valeurs.

Un constat tout de même, le **projet de loi de finance 2009** prévoit pour les principaux serviteurs de l'Etat des primes pouvant aller jusqu'à 14 400 € pour les plus méritants. Déjà, et vous le savez très bien, nombres de ces derniers jusqu'aux principaux responsables locaux ont obtenu un abondement conséquent, allant de 40 points/mois NBI à 120, par décret et avec effet rétroactif à juillet 2003. Cela pour récompenser leur grand mérite dans la mise en place des restructurations et des nouveaux modes de managements dits « au mérite ». Cette réalité choque un très grand nombre d'agents.

L'article 10 envisage aussi de permettre à tout salarié de pouvoir travailler jusqu'à 70 ans (65 ans pour certains fonctionnaires). Ces détails démontrent clairement la volonté de reconnaître tous les mérites de chacun et de permettre dans le même temps de travailler plus pour gagner plus.

Le dernier CTPD qui avait pour thème central les **conditions de travail et le bien être professionnel** vous a permis, au travers d'une enquête nationale sur ce sujet, d'être sensibilisé au contexte local.

Deux questions sur la discrimination dans le travail et sur le harcèlement professionnel vous ont interpellé par leur pourcentage élevé 17%. Vous avez raison et il est urgent de reconnaître enfin l'implication de la majorité de vos

collaborateurs et ce au delà des simples indicateurs ou de leur propension à faire bonne figure. Soyez enfin conscient de l'inutilité et de la dangerosité pour la santé physique ou morale d'une pression trop souvent pratiquée, de diverses manières, pour forcer un agent.

Soyez sûr, Monsieur le Président, que le SNADGI-CGT 43, comme il l'a fait dernièrement, ne laissera pas faire.



Monsieur le Président,

Les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** demandent que le CTPD émette un **avis sur le rapprochement CDI/CDIF** dans le département de la Haute-Loire.

Il a eu lieu en 2007 sur le site de **Brioude** où la présence d'agents issus de l'antenne du Cadastre a facilité sa mise en place, sans toutefois gommer réellement la majeure partie des difficultés.

Le site du Puy en Velay **subit ce rapprochement** depuis fin janvier 2008. Les conditions d'installation des agents sont déplorables et les missions aussi bien fiscales que cadastrales ne peuvent être de la qualité revendiquée par notre DSF, même avec un très gros investissement de tous les instants des agents de terrain.

Sur le site d'**Yssingeaux** ce rapprochement a été imposé, au **01 septembre 2008**, **contre la volonté unanime** de tous les agents. Même en obligeant les agents du cadastre du site du Puy en Velay à se déplacer...sous couvert d'une mission ponctuelle, imposée là aussi, les missions foncières en direction du public ne peuvent être assurées avec la qualité revendiquée et attendue.

Les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 ont relayé la demande des agents d'Yssingeaux pour surseoir à cette installation en attendant d'en avoir les moyens professionnels. **Une pétition massivement signée**, début septembre, par les agents locaux, atteste de cette réalité. Cette demande pouvait facilement être acceptée par notre Directeur, car depuis la mi- juillet notre DG, Monsieur Parini, l'autorisait pour assurer au mieux la préparation des futurs SIP. Malgré notre insistance le DSF a décidé de passer en force. Tous les agents en sont conscients.

Dans ces conditions, et n'étant pas jusque bouttistes, comme on voudrait trop souvent nous présenter, nous demandons que **l'option C**, qui consiste à créer un secteur foncier propre au sein de chaque CDI soit enfin avalisée.

Depuis le début du **rapprochement CDI/CDIF** le SNADGI-CGT s'est positionné contre cette dérive qui voudrait fusionner deux métiers totalement différents.

C'est pourquoi **les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43** défendent et revendiquent, avec les agents directement concernés, la **mise en place de l'option C** qui consiste à créer un secteur foncier au sein du CDI. C'est manifestement la seule véritable organisation qui puisse permettre le maintien d'une mission foncière de manière professionnelle et responsable. C'est une **orientation de bon sens** qui est revendiquée par une écrasante majorité des agents qui effectuent réellement ces tâches au quotidien. Ecoutez enfin les agents de terrain, ceux qui mettent les mains, tous les jours, dans le cambouis, au delà des paroles, pour assurer un vrai service public.

Soucieux de la qualité et du maintien d'un service public de qualité et de proximité, les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 demandent au CTPD de la Haute-Loire d'**émettre un avis pour la mise en place de l'option C dans le cadre du rapprochement CDI/CDIF**, à moins que le DSF 43 ne suspende, ce jour, sa décision de rapprochement de ces deux missions contradictoires.

Pièce jointe : Pétition des agents d'Yssingeaux.



POSTURE OU IMPOSTURE, là est la question....

Monsieur LEZAC, notre Délégué Interrégional de la toute nouvelle **Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)** a décidé le **11 Septembre 2008** de rendre visite à ses collaborateurs de la future **Direction Locale Unique (DLU)** altiligérienne.

La « sensibilisation » de l'encadrement des deux futures pacées les bientôt ex **DSF 43** et ex **DGCP 43** est, dans le contexte actuel, essentielle pour mettre en place la politique actuelle....

Le **SNADGI-CGT** a, lors des rencontres du début de l'année, souligné le manque d'ambition envers les cadres.

Ce qui en ressort, ainsi que des discours qui sont tenus ici ou là, est assez classique et habituel envers l'encadrement. Le **SNADGI-CGT** le résumera par cette phrase : « nous comptons beaucoup sur vous pour cette réforme, mais contentez-vous de ce que vous avez ».... Belles promesses d'avenir !

Pour le **SNADGI-CGT**, ce dossier est donc l'occasion de porter une nouvelle fois ses revendications en matière d'encadrement, certaines transversales au fonctionnement administratif et d'autres dans le cadre de la **DGFIP**.

Pour le **SNADGI-CGT**, le débat doit dans un premier temps porter sur la définition et le positionnement de l'encadrement. En effet, celui-ci ne peut et ne doit pas se résumer à la seule notion de chef de service. Il doit intégrer le haut niveau d'expertise et de technicité des agents de catégorie A de nos deux administrations. Cette deuxième facette étant souvent oubliée et mal reconnue en raison du mode de fonctionnement hiérarchique qui se rapproche du modèle militaire.

Cela amène le SNADGI-CGT à revendiquer, et ce n'est pas de l'idéologie, des cadres fonctionnaires au sens plein du terme, et non des managers payés suivant le mode de la culture de performance suivant le résultat des indicateurs.

Cela est d'autant plus important que cela concerne autant l'avenir du service public que l'influence qui en découle sur les conditions de vie au travail de l'encadrement et par ricochet sur celles de tous les agents.

Pour le **SNADGI-CGT**, il est donc fondamental que soient précisés les droits de l'encadrement, comme pour tous les fonctionnaires tant en matière de liberté d'opinion que d'expression : il ne doit pas y avoir d'interprétation abusive du principe hiérarchique d'obéissance prévue à l'article 28 du statut.

Car le constat que le **SNADGI-CGT** fait aujourd'hui est celui d'une dégradation des relations hiérarchiques à l'intérieur même de l'encadrement. Dans les faits, certains cadres-dirigeants mettent en œuvre une conception archaïque développée dans les années 50 par Michel Debré qui donnait comme définition du fonctionnaire : « un homme de silence, qui sert, travaille et se tait » !! et ce n'est pas avec des séminaires ou l'utilisation de nouvelles technologies que l'on peut rendre moderne des conceptions réactionnaires.

Le ministre parle d'implication des cadres dans la réforme, Monsieur Parini lui-même, a indiqué lors d'une réunion, que les cadres seraient parmi les premiers formés. Mais de quelle implication parle-t-on ? De celle qui consiste à **faire de l'encadrement des machines à relayer les discours politiques, le doigt sur la couture du pantalon** ou la DG est-elle prête à écouter et surtout prendre en compte ce que leur diront les cadres, du bien-fondé de cette réforme et des conditions de sa mise en œuvre.

Acceptera-t-elle dans l'avenir d'écouter ceux qui, au quotidien, affrontent la réalité des services et demandent simplement le moyen d'y arriver ou tiendra-t-elle de nouveau le discours habituel qui consiste à ne regarder la compétence d'un cadre qu'à l'aune des indicateurs et à ne l'apprécier qu'en regard de sa « loyauté » qui s'apparente de plus en plus à la servilité ?

La réalité est malheureusement tout autre, même si une fois de plus notre éminent hôte du jour s'est escrimé à nier l'évidence, soutenu n'en doutons pas, par nombre de ses fidèles et surtout loyaux caporaux qui ont eux aussi, l'ambition de dérouler harmonieusement une belle, brillante et pourquoi pas juteuse carrière.

Le SNADGI-CGT 43 fidèle et réellement loyal envers ses nombreux mandants, hiérarchie compris, tient à vous alerter vous responsables divers sur l'importance de l'union la plus large pour défendre toutes nos missions, sur tout le territoire et envers tous les citoyens et ce avec tous les moyens nécessaires. La casse programmée n'est pas une fatalité. Les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** vous demandent, Monsieur le Président, de transmettre sans délai ces revendications à tous ceux qui ont la responsabilité de la nouvelle DGFIP, dont Monsieur PARINI notre DG. Les cadres doivent être respectés aussi bien sur le plan professionnel, qu'humain.

LES CADRES DOIVENT POUVOIR SE FAIRE ENTENDRE A LA DGFIP